

Appel à candidatures pour la fonction de «RÉDACTEUR» bilingue au Parlement bruxellois

**(collaborateur administratif dans le rôle linguistique français
ayant une bonne connaissance du néerlandais,
et titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur)**

Concours de recrutement organisé par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

Le Parlement bruxellois est une institution en pleine croissance, à la recherche de nouveaux collaborateurs.

Le Parlement est le cœur de la démocratie à Bruxelles depuis 35 ans. Il prend des décisions sur des sujets importants pour Bruxelles (logement, mobilité, environnement, urbanisme, etc.), à l'instar de ce que font les parlements flamand et wallon pour leur Région respective. Il nomme et contrôle le Gouvernement bruxellois et fixe le budget. Les valeurs de citoyenneté, telles que le dialogue et la tolérance, y occupent une place centrale.

Si vous souhaitez travailler dans un environnement passionnant et contribuer à la dynamique du Parlement, n'hésitez pas à participer au concours.

1. Quel est votre travail en tant que rédacteur?

- Vos tâches concrètes dépendent du service au sein duquel vous travaillerez. Il peut s'agir des services législatifs, qui assurent le bon déroulement du travail parlementaire. Vous pouvez également être affecté à un service administratif (personnel, bâtiments, informatique, éconamat, communication, traduction, etc.). Le travail s'effectue dans les deux langues du Parlement.
- Vous assumez les tâches administratives plus opérationnelles, principalement en équipe, mais vous devez également être capable de travailler de manière autonome. Vous assistez le secrétariat de votre service et vous êtes en contact direct avec les utilisateurs de votre service, dans la langue de votre personne de contact.
- La plupart des processus au Parlement sont informatisés. Vous devez dès lors maîtriser la suite bureautique de Microsoft et être en mesure de vous familiariser avec les logiciels de votre service.

2. Quelles exigences devez-vous remplir?

- Vous êtes titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (comme expliqué dans le programme des épreuves, un diplôme d'enseignement secondaire inférieur peut exceptionnellement suffire). Il peut également s'agir d'un diplôme obtenu à l'étranger, à condition que vous présentiez une attestation d'équivalence du service compétent de la Communauté française, flamande ou germanophone avant votre entrée en service.
- Vous avez une bonne connaissance du néerlandais (niveau B2 pour parler, écouter et lire et le niveau supérieur B1 pour écrire).
- Vous êtes capable de développer des relations de travail positives, de vous engager et de vous démenner, et vous êtes orienté vers les résultats.
- Vous êtes belge ou ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne, vous jouissez de vos droits civils et politiques, vous avez satisfait, le cas échéant, aux lois belges sur la milice, et vous êtes physiquement apte à la fonction.

- Vous êtes d'une conduite irréprochable. Vos activités, ainsi que celles des personnes que vous fréquentez, ne peuvent interférer avec votre travail au sein d'une administration parlementaire ni avec la dignité et l'intégrité de celle-ci.

3. Comment postuler et comment se déroule la sélection?

- Pour postuler, veuillez remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site du Parlement (www.parlement.brussels) avant le 15 mai 2024 à 24 heures et y joindre une copie de votre diplôme (obligatoire) et de votre CV (facultatif).
En complétant le formulaire, vous déclarez également sur l'honneur que vous satisfaites aux conditions relatives à la nationalité, à la jouissance des droits civils et politiques, au service militaire, à la conduite irréprochable et aux aptitudes physiques.
Par la suite, avant votre entrée en service, vous devrez présenter votre diplôme et les certificats nécessaires.
- La sélection se déroulera sous la forme d'un concours de recrutement. Les candidats retenus seront alors appelés dans l'ordre du classement afin de pourvoir les emplois vacants. Le concours se compose d'épreuves pratiques et orales.
- Vous trouverez sur le site du Parlement les règles concernant les exigences fixées, les épreuves du concours et le déroulement de la procédure (règlement général des concours, règlement spécial des concours et programme des épreuves) : www.parlement.brussels.

4. Première épreuve

La date de la première épreuve est fixée **au samedi 29 juin 2024**.

Les détails pratiques vous seront communiqués ultérieurement, si votre candidature est jugée recevable.

5. Que pouvez-vous attendre ?

- Un emploi dans un environnement de travail agréable au cœur de la démocratie de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Une nomination en tant que fonctionnaire statutaire dans la carrière plane (comprenant les grades successifs de rédacteur, premier rédacteur et rédacteur principal), après un stage d'un an en principe, et la possibilité de participer à des examens de promotion.
- Un statut financièrement attractif:
 - Un traitement au barème des grades de la carrière plane (de 3.691,71 EUR brut à 7.001,62 EUR brut par mois à l'indice actuel)
 - Une valorisation des expériences professionnelles utiles
 - Une assurance hospitalisation et soins de santé gratuite et d'autres assurances et avantages
 - Une intervention dans les frais de déplacement (une indemnité vélo, un abonnement STIB ou une place de parking ou un remboursement d'un abonnement de train ou de bus)
 - Des chèques-repas de 8 EUR par jour presté.

6. Égalité des chances et diversité

- Le Parlement bruxellois attache une grande importance à l'égalité des chances et souhaite que la composition de son personnel reflète autant que possible la diversité de Bruxelles. Lorsque des candidats obtiennent le même nombre de points, le candidat appartenant à un groupe cible de sa politique de diversité aura la priorité. Les candidats ayant réussi qui sont en situation de handicap et ont été reconnus par un Fonds communautaire d'aide aux personnes en situation de handicap peuvent être appelés au stage prioritairement.
- L'organisation pratique du concours peut être adaptée, dans des limites raisonnables, à la situation des candidats dont le handicap a été officiellement reconnu. Il suffit de le signaler lors de l'inscription.

7. Contact

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Mme Alice Ledent, Conseillère adjointe - RH (tél: 02 549 63 36, jobs@parlement.brussels).